



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3402^e séance

Lundi 11 juillet 1994, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Marker	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Di Tella
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Balladur
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Rwanda	M. Bizimana

Ordre du jour

La situation concernant le Rwanda

La séance est ouverte à 10 h 40.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je prie le Chef du protocole d'escorter le Premier Ministre de la République française à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

Son Excellence M. Edouard Balladur, Premier Ministre de la République française, est escorté à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à Son Excellence M. Edouard Balladur, Premier Ministre de la République française, et au Ministre des affaires étrangères, Son Excellence M. Alain Juppé. Au nom du Conseil, je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des relations extérieures, du commerce international et du culte de la République argentine, Son Excellence M. Guido Di Tella.

Hommage à la mémoire du Président Kim Il Sung de la République populaire démocratique de Corée

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil de sécurité ont appris avec tristesse le décès de S. E. M. Kim Il Sung, Président de la République populaire démocratique de Corée. Au nom du Conseil, je voudrais présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République populaire démocratique de Corée ainsi qu'à la famille endeuillée.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président Kim Il Sung.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Rwanda

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le premier orateur est le Premier Ministre de la République française, Son Excellence M. Edouard Balladur. J'invite Son Excellence à faire sa déclaration.

M. Balladur (France) : Si j'ai tenu aujourd'hui à me rendre à New York pour m'adresser au Conseil de sécurité des Nations Unies, c'est parce que la France est engagée au Rwanda dans une opération humanitaire importante et difficile, et en application d'une résolution du Conseil de sécurité. Dans ces circonstances, il m'a paru essentiel de venir devant la plus haute instance des Nations Unies pour rappeler tout ce que la France attend de cette institution et les efforts constants qu'elle a déployés pour donner à son action au service du bien commun de l'humanité davantage d'ampleur et d'efficacité. J'ai aussi voulu rendre compte le plus précisément possible des conditions dans lesquelles se déroule l'opération humanitaire que mon pays, en compagnie de quelques autres, mène au Rwanda, et je souhaite avec vous, Mesdames et Messieurs, tirer certaines conclusions de ce drame qui, un temps, a paru laisser notre communauté internationale sans réaction. Celle-ci doit aujourd'hui se mobiliser tout entière en faveur d'une cause qui nous concerne tous.

La France, dois-je le rappeler, a toujours souhaité que la société internationale s'organise mieux et qu'elle dispose des moyens nécessaires pour faire respecter les principes dont elle souhaite s'inspirer : égalité des droits et des devoirs des États; respect de leur souveraineté; respect des droits de l'homme; règlement pacifique des différends.

La contribution des grands juristes français a été essentielle lors de la naissance de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies. Chaque fois, mon pays a souhaité que les organisations internationales se dotent des moyens nécessaires, y compris militaires, pour permettre au droit de l'emporter. Ordonner la vie internationale autour de quelques principes et chercher à introduire un état de droit, dans une société internationale qui, malgré les apparences, reste encore si diverse et tellement inégale, demande, de la part de chacun des États qui la composent et, en particulier, des pays auxquels la Charte a confié des responsabilités particulières, une ferme volonté politique. Je tiens à dire aujourd'hui qu'en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la France entend poursuivre, dans ses déclarations comme dans ses actes, son engagement constant en faveur d'une société internationale plus solidaire et plus ordonnée.

Longtemps, nos efforts communs furent limités par l'ambition brutale de certains pays ou par la division du monde en deux blocs. Depuis quatre ans, la communauté internationale est à un tournant de son histoire. Pour la première fois, les Nations Unies sont en mesure d'agir lorsque la paix et la stabilité du monde sont menacées ou lorsque des populations civiles sont affectées par la guerre. La période récente a certes montré les limites de cette action, qui tiennent au fait que l'ONU ne peut se substituer à des États ou à des parties à un conflit lorsque la volonté politique de faire appel à elle leur fait défaut; mais, pour ne prendre que quelques exemples, qui pourrait nier le rôle de notre organisation dans le rétablissement de la paix au Cambodge, en El Salvador, ou dans le sauvetage de tant de vies humaines en Somalie et en Bosnie?

Qui ne mesure le chemin parcouru par notre organisation pour aider à résoudre les crises humanitaires dans lesquelles une interprétation restrictive des principes de la Charte et, surtout, des blocages politiques ne lui permettaient pas d'intervenir? Là encore, la France a apporté une contribution majeure à une évolution qui permet aujourd'hui, dans le respect du principe tellement essentiel de la souveraineté des États, d'apporter une réponse à des crises humanitaires qui représentent manifestement une menace à la paix.

La France croit dans les Nations-Unies et dans leur mission; elle l'a montré ici, au Conseil de sécurité, en prenant de nombreuses initiatives — je pense, notamment, à la situation en Bosnie ou au Cambodge —; elle le montre sur les différents théâtres d'intervention où 7 000 soldats français servent sous les couleurs des Nations Unies, où, selon les années, ses forces forment le premier ou le second contingent à leur service. Leur dévouement et leur courage témoignent de l'engagement de mon pays aux côtés des Nations Unies, pour que s'affirment toujours davantage dans la vie internationale les principes de la Charte de San Francisco.

C'est dans cet esprit que j'ai tenu à rappeler devant vous, Mesdames et Messieurs, que le Gouvernement français a décidé de réagir au drame vécu par le Rwanda, et qu'il s'est tourné vers le Conseil de sécurité, vers vous, pour qu'il autorise une intervention humanitaire d'urgence dans ce pays, intervention qui était seule à même d'arrêter des massacres et des exodes de populations d'une ampleur jamais atteinte sur le continent africain.

Faut-il rappeler les circonstances qui ont conduit à cette décision? Des centaines de milliers de morts. Plus de deux millions de personnes déplacées et terrorisées, un

désastre humanitaire sans précédent, susceptible de déstabiliser l'ensemble de la région des grands lacs. La communauté internationale tout entière devait-elle observer, impuissante, le déroulement d'un tel drame? La France en a jugé autrement et elle a estimé qu'il était de son devoir moral d'agir sans délai pour mettre fin au génocide et porter une assistance immédiate aux populations menacées.

Elle s'est résolue à intervenir pour éviter qu'il ne soit trop tard lorsque les renforts de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) pourraient être déployés au Rwanda. Chacun a pu mesurer que, faute d'une action rapide, c'est un pays tout entier dont la survie était menacée et une région dont la stabilité était gravement compromise. La France est reconnaissante au Conseil de sécurité de l'avoir suivie dans son appréciation de la situation et le remercie d'avoir voté la résolution 929 (1994). Mon gouvernement tient également à remercier le Secrétaire général pour tous les efforts qu'il a déployés dans l'exercice de ses fonctions afin de permettre le lancement de cette opération humanitaire.

Fallait-il s'abstenir, puisque aucun enjeu économique ou stratégique ne paraissait justifier une telle intervention, et donner ainsi raison à ceux qui reprochent à la société internationale de n'agir que lorsque de puissants intérêts sont en cause? La France et le Conseil de sécurité qui a soutenu son initiative ont rejeté la voie de la résignation. Il en a été de même pour nos partenaires de l'Union de l'Europe occidentale et pour de très nombreux pays africains, qui ont exprimé leur appui à l'action du Gouvernement français.

Celui-ci a tenu à fixer des principes très clairs à son action. Je les ai précisés le 22 juin dernier devant l'Assemblée nationale française. L'opération devait être placée sous le mandat du Conseil de sécurité; elle devait avoir un but strictement humanitaire; elle devait se dérouler avec d'autres participants; elle devait enfin avoir une durée limitée à la fin du mois de juillet.

Quel bilan peut-on tirer, trois semaines après l'adoption de la résolution 929 (1994), de l'opération engagée par la France?

Son but humanitaire a été largement atteint : près d'un million de réfugiés se trouvent à présent rassemblés sous la protection des forces françaises et sénégalaises dans une zone où, pour l'essentiel, les massacres ont été arrêtés et où les réfugiés se trouvent en sécurité, du moins est-ce la situation à l'heure où je m'adresse à vous. Depuis le début de l'opération, près de 1 300 personnes dont la vie était

directement menacée ont été évacuées dans des zones sûres, soit par hélicoptère, soit par convoi routier protégé.

Au milieu de cette semaine, plus de 400 tonnes d'aide humanitaire auront été acheminées. Dans le domaine médical, un hôpital d'urgence fonctionne à Cyanguu, dans le sud-ouest du pays.

Ce premier bilan dans le domaine strictement humanitaire qui était celui de l'opération montre qu'un résultat essentiel a été atteint : l'arrêt presque complet des massacres là où la France est présente et l'acheminement d'une aide humanitaire très importante. Mais l'on voit aussitôt l'immensité des besoins qui croissent chaque jour à mesure notamment du nombre des personnes déplacées. Ce nombre dépasse les seules capacités de la France et des quelques pays qui l'ont accompagnée dans cette opération. Les experts indiquent, par exemple, qu'ils estiment à environ 500 tonnes de nourriture par jour les besoins des populations dans la seule zone de protection humanitaire.

Aujourd'hui, c'est dans trois directions que l'action de la communauté internationale tout entière doit continuer à s'exercer, et c'est cela que je suis venu vous dire.

En premier lieu, dans le domaine humanitaire. Face à l'afflux des réfugiés dans la zone de protection humanitaire du sud-ouest du Rwanda et à la situation dramatique du pays dans son ensemble, une action résolue des États, des organismes humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales évitera seule que la faim et la maladie ne succèdent aux massacres. Chacun connaît également les besoins des populations qui se sont réfugiées de façon massive dans les pays limitrophes du Rwanda. Il convient d'agir rapidement pour répondre aux besoins immédiats. Mais nous risquerions de laisser subsister une grave zone de tension dans cette région si la communauté internationale ne se préoccupait pas, dès aujourd'hui, du retour de ces centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées.

Parallèlement à cet effort d'aide humanitaire que la France appelle de ses vœux, le déploiement des renforts de la MINUAR doit désormais intervenir au plus vite. Les forces françaises et sénégalaises présentes au Rwanda ne sauraient en effet se substituer seules à l'opération dont le Conseil de sécurité a décidé la création. Telle n'est pas leur mission, et telle n'est pas l'intention du Gouvernement français qui a, depuis le début de l'opération Turquoise, indiqué son intention de retirer ses troupes à la fin du mois de juillet.

Seule la présence d'une force importante des Nations Unies sur le territoire du Rwanda permettra d'engager véritablement le redressement de ce pays, en favorisant le retour à la stabilité et le développement de l'action humanitaire.

C'est pourquoi mon pays lance un appel pressant à la communauté internationale pour que tout soit mis en oeuvre en vue de permettre le déploiement rapide de la MINUAR renforcée. De nombreux pays ont fait état de leur disponibilité à mettre d'importants effectifs à la disposition de la MINUAR. Ceux-ci seraient suffisants pour remplir la tâche qui a été assignée à cette force s'ils disposaient des équipements et de la logistique nécessaires. Il est urgent que tous les efforts de la communauté internationale se mobilisent pour les leur fournir. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur le soutien duquel la France a pu compter, peut être assuré de l'appui de mon gouvernement aux efforts qu'il déploie en ce sens.

Enfin, il revient aux Nations Unies, à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et aux États de la région des grands lacs d'user de leur influence pour qu'une solution politique stable permette à ce pays déchiré et divisé de se réconcilier avec lui-même et de retrouver, dans l'esprit des Accords d'Arusha, le consensus social et politique sans lequel rien de solide ne pourra être construit dans l'avenir. Je sais les efforts qui sont faits dans ce sens par le Secrétaire général et son Représentant spécial, et le Conseil de sécurité tout entier les appuie. Il convient que les instances des Nations Unies compétentes dans le domaine des droits de l'homme puissent mener à bien les procédures engagées. La France a été coauteur de la résolution 935 (1994) du Conseil de sécurité qui a créé une commission d'enquête sur les massacres au Rwanda. Elle tiendra à la disposition de cette commission toutes les informations qu'elle aura pu recueillir. Les auteurs des massacres devront assumer la responsabilité de leurs actes devant la communauté internationale.

Le sort d'un peuple et d'un pays dépend de notre capacité à agir pour que la mission de paix des Nations Unies puisse être menée à bien. Telle est la raison de ma présence aujourd'hui. La France, que lient à l'Afrique des liens anciens d'amitié et de solidarité, devait mobiliser son énergie au service d'un peuple martyr.

Il est aujourd'hui essentiel que son effort soit relayé par l'ensemble de la communauté internationale. Le Président Senghor se faisait, il y a quelques années, l'avocat de «la civilisation de l'Universel». C'est cette civilisation qui doit inspirer notre organisation et nous amener à agir en faveur de tel ou tel pays, non point en fonction de sa taille, de sa richesse ou de sa culture, mais tout simplement parce

qu'il est égal en droit à tous les autres et parce qu'il est dans le besoin. Tel est le cas du Rwanda aujourd'hui — qui pourrait le nier? — un pays dévasté, une population déchirée et déracinée. Si nous savons répondre à l'appel à la justice et à la solidarité qu'il nous lance, notre communauté internationale aura franchi un nouveau pas vers une société internationale où le droit soit mieux respecté, c'est-à-dire vers une société plus juste.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des relations extérieures, du commerce international et du culte de la République argentine, S. E. M. Guido Di Tella.

M. Di Tella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter — et à travers vous, à féliciter le Pakistan — de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois. Des liens étroits et fructueux unissent depuis longtemps nos deux pays.

Je voudrais par ailleurs saluer tout particulièrement le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères français, qui sont parmi nous aujourd'hui. J'aimerais en outre saluer les représentants permanents des pays qui siègent au Conseil de sécurité, dont la délégation argentine s'enorgueillit de partager la tâche en oeuvrant pour la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation est reconnaissante au Premier Ministre Edouard Balladur de son exposé sur la situation au Rwanda et, plus particulièrement, sur l'opération humanitaire que mène la France sur le territoire de ce pays. Cette opération se déroule dans le cadre des principes de neutralité et d'impartialité définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 929 (1994); son but est strictement humanitaire.

La République argentine comprend bien les motifs qui ont poussé la France à agir pour alléger les souffrances du peuple du Rwanda. La crise humanitaire que traverse le Rwanda depuis des mois constitue une situation véritablement unique en son genre, dont nous n'hésitons pas à dire qu'elle est l'une des plus graves qu'ait connues le Conseil depuis la fin de la guerre froide.

Cette situation unique et extrêmement grave exige que des mesures urgentes et exceptionnelles soient prises face aux atrocités commises. La tragédie au Rwanda réclame que, sans plus tarder, on accélère au maximum le déploiement de la MINUAR élargie, ce qui permettra à celle-ci d'exécuter pleinement le mandat qui lui a été confié avec

l'assentiment de la communauté internationale et des parties au conflit.

Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance aux États de la région et aux autres États qui participent à cette mission ou qui se sont engagés à le faire.

De l'avis de ma délégation, il est indispensable de renforcer les mécanismes du système de sécurité collective des Nations Unies pour qu'à l'avenir on puisse éviter les difficultés opérationnelles notoires qui ont retardé le déploiement de la MINUAR.

La République argentine est, pour sa part, totalement engagée à l'égard du système de sécurité collective. Elle participe activement, dans la mesure de ses moyens, à huit opérations de maintien de la paix où près de 2 000 hommes sont engagés, et elle collabore, par le biais d'une corvette, au mécanisme de surveillance des sanctions imposées par le Conseil à un pays de notre hémisphère. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière au fait que tous les États Membres assument généreusement les responsabilités découlant de la Charte.

Ma délégation saisit cette occasion pour appuyer une fois encore sans équivoque la décision, prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 935 (1994), de constituer une commission d'experts chargée d'enquêter sur les atrocités commises au Rwanda, qui représentent des violations graves du droit international humanitaire et pourraient même constituer un génocide. Ce n'est toutefois qu'un premier pas sur la voie devant conduire à la détermination définitive des responsabilités. La République argentine continuera d'insister pour que le processus mis en train soit rapidement mené à bien. Nous en prenons l'engagement.

La communauté internationale ne peut manquer de réagir face aux atrocités subies par le peuple du Rwanda, et elle ne doit pas permettre que celles-ci restent impunies.

En ces heures difficiles pour le Rwanda, ma délégation rappelle que le chemin conduisant à la pacification et à la reconstruction du pays doit être parcouru en respectant les directives et les principes énoncés dans l'Accord de paix d'Arusha.

Monsieur le Premier Ministre, permettez-moi enfin d'exprimer à nouveau ma reconnaissance pour votre exposé et pour les efforts déployés par votre pays, efforts que nous comprenons et que nous apprécions au plus haut point car ils visent la pacification du Rwanda.

De très profonds liens d'amitié unissent nos deux peuples qui, sous des latitudes différentes, oeuvrent ensemble à la réalisation d'un noble objectif commun : le renforcement de la paix dans le monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des relations extérieures de l'Argentine des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi-même.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes afin d'escorter le Premier Ministre de la République française hors de la salle du Conseil.

Son Excellence M. Edouard Balladur, Premier Ministre de la République française, est escorté hors de la salle du Conseil de sécurité.

La séance, suspendue à 11 h 5, est reprise à 11 h 10.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.